

1<sup>er</sup> décembre 2017

Johnston Busingye, ministre de la Justice et Procureur général  
Ministère de la Justice  
KN 5 Rd, Kigali  
RWANDA  
Courriel : [mjust@minijust.gov.rw](mailto:mjust@minijust.gov.rw)

Monsieur le Ministre,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT Canada, je tiens à vous exprimer ma vive préoccupation concernant la situation de Madame Victoire Ingabire, présidente des Forces démocratiques unifiées-Inkingi, condamnée en décembre 2013 à 15 ans de prison par la Cour suprême de Kigali, sur la base d'aveux extorqués sous la torture.

Arrêtée en octobre 2010 pour s'être présentée à l'élection présidentielle, Victoire Ingabire a été condamnée sur la base d'aveux obtenus par les services de renseignements rwandais, qui ont demandé à des prisonniers d'accuser Victoire Ingabire de complicité avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda, selon un rapport publié par Human Rights Watch.

Dans cette situation, le Rwanda est en violation, non seulement de ses engagements internationaux, mais aussi de ses lois nationales comme la *Loi portant mode et administration de la preuve*, qui interdit l'utilisation d'aveux obtenus sous la contrainte. Ayant ratifié en 2008 la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, le Rwanda se doit de mettre en œuvre l'intégralité des obligations de protection de toute personne vis-à-vis des traitements prohibés par ce texte. Son image est profondément ternie par cette tolérance de la torture dans les centres de détention et son acceptation par la justice.

C'est dans cette perspective que je vous demande activement de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- assurer à Victoire Ingabire un procès en appel équitable, conformément aux normes internationales ;
- exclure les preuves retenues contre elle, conformément à la *Loi portant mode et administration de la preuve* qui interdit l'utilisation d'aveux obtenus sous la contrainte ;
- enquêter sur les allégations de torture et poursuivre les auteurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération respectueuse.

c. c. :

Shakilla K. Umutoni, Chargé d'Affaires  
Haut-commissariat du Rwanda à Ottawa  
294, rue Albert, suite 404  
Ottawa (Ontario) K1P 6E6  
Courriel : [ambaottawa@minaffet.gov.rw](mailto:ambaottawa@minaffet.gov.rw)